



Cfdt:

Interco 44
Centre de Gestion
de Loire-Atlantique

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Vote électronique du 3 au 10 décembre

2026

10
DÉCEMBRE

NE LAISSEZ PAS VOTRE VOIX A D'AUTRES,

VOTEZ !

2023

Commission
Administrative
Paritaire

Conseil
médical

Conseil de
discipline

2026

Seule organisation syndicale présente
à l'ensemble des instances

Nos CANDIDAT.ES

C.A.P C

GUIMBAUD Valérie	Adjoint administrative
ARDOIS Béatrice	Adjoint administrative
HOORELBEKE Eugénie	Adjoint administrative
DUCHASSIN Sabrina	Brigadier
MERLET Véronique	Adjoint administrative
FORRÉ Frédéric	Adjoint technique
LELOUP Gaétan	Adjoint technique
BUFARULL Laurent	Agent de maitrise
BENATEAU Jacqueline	ATSEM
GUÉRY Fabienne	Adjoint Technique
LOQUET Stéphanie	Adjoint d'animation
LE RAY Sophie	Adjoint administrative
BEURTON Olivier	Adjoint Technique
DELAUNAY Delphine	Adjoint d'animation
RETIÈRE Frédéric	Adjoint Technique
SOUDANF-HUCHET Chloé	Adjoint d'animation

Cordemais
Rouans
Corcoué sur Logne
Machecoul-Saint-Même
SyLoA
CC Sud Retz Atlantique
Pornic
Pornic
Le Cellier
Basse-Goulaine
Pornic
CC Nozay
Machecoul-Saint-Même
Pornic
Sucé sur Erdre
Brains



Pourquoi voter CFDT

UNE ÉQUIPE DE CANDIDAT-ES QUI VOUS DÉFEND

La CFDT prône un syndicalisme de proximité et d'écoute : un dialogue constructif mais exigeant. Voter CFDT, c'est s'offrir une protection juridique et sociale : un réseau de conseils en cas de coups durs (procédures disciplinaires, restructurations).

L'UNION FAIT LA FORCE

Pour avoir des élu.es CFDT légitimes et respecté.es face aux élus qui siègent au centre de gestion.

Pour désigner des collègues, de divers collectivités et établissements, de divers métiers, de toutes les catégories, qui porteront au quotidien vos difficultés et vos droits, quelque soit votre employeur.

Votre vote détermine qui veillera à vos conditions de travail et à votre santé.





Nos valeurs

La CFDT fonde son action sur cinq valeurs essentielles :
émancipation, solidarité,
égalité, démocratie et
indépendance,
qui structurent un engagement
constant : faire progresser une
société plus juste, où chaque
personne peut agir sur son
travail, son parcours et sa vie
collective.

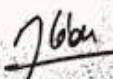


Notre force, ce n'est pas la démagogie, c'est le sérieux de notre action et de notre militantisme. La vraie radicalité, aujourd'hui, c'est d'assumer la nuance.

C'est d'assumer le dialogue avec celles et ceux avec qui nous ne sommes pas d'accord.

C'est l'engagement le plus exigeant qui soit.

Voilà notre radicalité : ne renoncer ni à nos convictions, ni au dialogue.


Marylise Léon
Secrétaire générale de la CFDT

NOTRE ENGAGEMENT

Assurer la défense des droits des agent-e-s confronté-e-s à des difficultés concernant : la titularisation, le congé de formation, le temps partiel... dans la fonction publique territoriale

Participer aux décisions qui ont un impact sur le travail et le parcours professionnels des agent-e-s

Au sein de la CAP, nos élus soutiendront les agents pour les décisions individuelles qui les concernent :

- les refus de titularisation
- les révocations

Au sein de la CAP, nos élus défendront les recours concernant :

- les refus de formation
- le temps partiel (refus d'une demande initiale ou de renouvellement, conflit relatif aux conditions d'exercice)
- la révision du compte rendu de l'entretien professionnel annuel
- le télétravail
- les congés (Compte Épargne Temps)
- le refus de démission

Avoir des élus CFDT en CAP de votre catégorie, c'est aussi :

**Avoir des représentants CFDT
en conseil de discipline**

pour statuer sur les
propositions de sanction

**Avoir des représentants CFDT en
conseil médical**

pour défendre votre situation
administrative en cas de maladie

Pouvoir bénéficier de conseils, d'accompagnement

La CFDT a développé un réseau d'experts formés, en mesure de proposer un suivi individuel à tous les agents qui la sollicitent.



 Pour
adhérer

Contact
interco44@interco.cfdt.fr



INTERCO 44
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Du 3 au 10
décembre
2026

VOTER CGT POUR
LA C.A.P: C
C'EST AGIR...

Territoriaux
Petites & Moyennes
Collectivités du

44

la
cgt

Attention,
ce document
n'est pas
un bulletin
de vote !

POUR DONNER AUX
FUTUR·ES ÉLU·ES LES
CAPACITÉS :

>> de défendre les droits et les
intérêts collectifs de l'ensemble
des agent·es et pour garantir
un service public de qualité

POUR REVENDIQUER
& OBTENIR DE NOUVEAUX DROITS À L'ÉCHELLE NATIONALE

- Un retour à des CAP de plein exercice, par l'**abrogation** de la loi de transformation de la fonction publique ;
- Une **gestion collective** des carrières plus adaptée portée :
 - au niveau national pour la catégorie A,
 - régional pour la catégorie B
 - départemental pour la catégorie C ;

POUR DES REPRÉSENTANT·ES
QUI AGIRONT SUR LES SUJETS
QUI ME CONCERNENT ET QUI
M'ACCOMPAGNERONT POUR :

- Faire valoir **mes droits** en cas de licenciement ou de refus de titularisation ;
- Obtenir **la révision** de mon entretien professionnel ;
- **Accéder** au temps partiel ;
- Bénéficier du **télétravail** dans de bonnes conditions ;
- Faire respecter mon droit à la **formation** ;
- Faire valoir mes droits en cas de **procédure disciplinaire**.

- Une véritable reconnaissance des **qualifications**, passant par une refonte des **grilles indiciaires** ;
- La prise en compte réelle de la **pénibilité**.
- Au conseil médical en cas d'accident de service, de maladie professionnelle ou pour les congés liés à mon état de santé (Congé Longue Maladie, Congé Longue Durée) et ou devant la CAP, rendre **obligatoire** les décisions de ses instances.

Commission Administrative Paritaire

VOTE DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

**MES MISSIONS ONT UN SENS,
MON VOTE AUSSI !**

**ENSEMBLE, IMPOSONS
LE PROGRÈS SOCIAL.**



Vos candidat-es CGT à la CAP de catégorie B du Centre De Gestion 44 :

Jonathan PARISOT / Couëron

Arnaud GEFFRAY / Com Com Pontchâteau / St Gildas des Bois

Sarah LEFORT / Saint Sébastien sur Loire

Elisabeth BAILLY / Trans sur Erdre

Thibault MACHATÉ / Fay de Bretagne

Stéphanie DAVID / Montoir de Bretagne

Sébastien VALENTIN / Blain

Valérie TILLARD VIOLAIN / Pontchâteau

Christophe BESNARD / Blain

Marielle BRETONNIÈ / Fay de Bretagne

Nathalie PORTES / Loroux- Botterau

Magalie PIERRE / Saint Étienne de Montluc

Nadine CAMUS / CCAS La Turballe

Isabelle PATILLON / Pornic Agglo Pays de Retz

Sandy BLAVEC-ORIO / Les Sorinières

Dominique YVIQUEL / Saint André des Eaux

**Des élu-es qui continueront de défendre
vos intérêts face aux difficultés rencontrées.**

**Vote électronique entre le jeudi 3 décembre
et le jeudi 10 décembre 2026**

UN SEUL TOUR DE SCRUTIN, CHAQUE VOIX COMPTE



MON CHOIX C'EST L'UNSA !



ÉLECTIONS

Centre de Gestion 44

Grands oubliés du service public du quotidien, dernière roue du carrosse de la Fonction publique, grands perdants de la libre administration des collectivités... : c'est ce que vous nous dites régulièrement lors de nos rencontres, sur le terrain.

→ **ENVIE QUE ÇA CHANGE ?**

Cette amertume, elle doit se transformer en **volonté d'agir ensemble pour changer la donne**.

Votre voix nous donnera la force nécessaire pour faire vivre un syndicalisme utile au quotidien, en phase avec vos préoccupations, vos besoins, vos espoirs.

L'UNSA, LE SYNDICAT QUI MONTE

- 4^{ème} force syndicale française.
- Volonté de dialoguer mais prêt à s'engager dans le combat s'il le faut.
- Une liberté d'action et de revendications au plus près de chaque réalité professionnelle.
- Des élus UNSA actifs dans toute la Fonction publique (Territoriale-État-Hospitalière).

CHOISISSEZ :



Des représentants accessibles et disponibles.



Des militants disponibles pour vous accompagner.



De l'expertise et une connaissance fine de la réglementation.



De l'écoute. Du lien humain. Du concret.



Parce que chaque agent mérite la même considération partout, quels que soient son métier ou sa catégorie :

VOTEZ UNSA

du 3 au 10 décembre 2026



Du 3 au 10 décembre,
Pour les CAP C, B et A
du Centre de gestion
de Loire-Atlantique



JE VOTE ET JE FAIS VOTER UNSA !

VOS REPRESENTANTS UNSA EN CAP

30 de vos collègues, répartis sur le département de Loire-Atlantique, **de toutes filières/métiers**, ont accepté de **porter les couleurs de l'UNSA** pour vous représenter pour vos **situations personnelles**, quelle que soit votre catégorie.

CAP C

CAP B

CAP A

Frédérique Rincé, Administrative	Sophie Bidault, Technique	Marine Drouet, Technique
Nicolas Bioret, Technique	Sophie Rossignol, Animation	Cynthia Guillery, Médico-sociale
Corinne Cabanes, Technique	David Lebossé, Technique	Céline Dartiguenave, Médico-sociale
Sébastien Huyghe, Administrative	Mylène Milhau, Culturelle	Farid Merazig, Administrative
Isabelle Morel, Technique	Marie-Laure Roussel, Culturelle	Virginie Fouchard, Culturelle
Cyril Evrard, Animation	Ronan Le Borgne, Administrative	Sabrina Petit, Administrative
Patricia Gaudin, Technique	Agnès Denys, Administrative	Nordine Chaouch, Administrative
Réjane Le Tallec, Technique	Pascale Chevalier, Culturelle	Patrice Gaich, Culturelle
Joséphine David, Technique	Nadine Jaunay, Administrative	Philippe Labarrère, Technique
Denis Dano, Technique	Pascal Denis, Technique	Sandrine Binet, Administrative



POUVOIR S'OPPOSER
**TOUJOURS
PROPOSER**

Élections professionnelles
CAP catégorie C



Un syndicat différent qui s'occupe de moi !



VOYEZ GRAND
VOTEZ CFTEC le 3 au 10 décembre 2026

Défendre nos droits, on peut compter sur la CFTEC !

OSEZ UN SYNDICALISME DIFFÉRENT ET VOTEZ CFTC

● LA CFTC S'ENGAGE POUR VOUS

Pour un **syndicalisme constructif**, solide et humain. Pour la **solidarité** entre tous les agents quelle que soit leur situation. Vous ne rejoignez pas qu'un syndicat mais une famille où le dialogue et l'écoute sont primordiaux.

● LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP), C'EST QUOI ?

Les attributions des **commissions administratives paritaires** (CAP), composées de représentants de l'administration et du personnel, sont recentrées sur l'examen des décisions individuelles défavorables aux agents (refus de titularisation, de licenciement, de formation, de temps partiel ou de télétravail, discipline, etc.).

● LA CFTC SE BAT EN PRIORITÉ POUR VOTRE POUVOIR D'ACHAT

- > Revalorisation du point d'indice,
- > Refonte des grilles indiciaires
- > Régime indemnitaire,
- > Promotion interne,
- > Participations financières plus importantes pour la mutuelle et la complémentaire santé.

● LA CFTC EST SUR LE TERRAIN POUR VOUS

Nous vous **informons** et vous **conseillons** lors d'entretien sur vos problématiques.

● LA CFTC AGIT POUR VOUS

Nous **négociions** pour vous faciliter la vie. Nous **activons** tous les leviers pour faciliter votre évolution de carrière et favoriser vos projets individuels de reconversion.

● LA CFTC EST UN SOUTIEN POUR VOUS

Nous vous **accompagnons individuellement**. Au-delà de l'agent, nous soutenons la personne que vous êtes. Nous **défendons vos intérêts** particuliers et **recherchons votre bien-être au travail** : nous exigeons un travail humain, exempt de stress, de violence, d'isolement ou de souffrance, délesté des contraintes locales.



LES CANDIDATS CFTC - CAP Catégorie C

ANDRÉ Valérie CDG44
MINMIN Nicolas Mairie de La Baule-Escoublac
BEAUMONT Virginie Mairie de Brains
LECOMTE Nathalie Mairie de la Chapelle-Launay
CHEVALIER Christine Mairie de la Chapelle-Launay

MARTIN Sébastien Mairie de Petit-Mars
COUROUSSÉ Philippe Mairie de Le Cellier
BERTHE Nadine Mairie de Saint-Molf
LAURENCEAU Annie Mairie de Legé
MOREAU Elisabeth Mairie de Jans

élections professionnelles du 10 décembre 2026

Seul·e, je subis...

Reconnaissance des
maladies imputables
au service

Respect des droits

Pas de clientélisme

Égalité Femmes/Hommes

Accès à la formation

Pas de rémunération
au mérite

Respect des avis

Accès à l'emploi
des travailleur·ses
handicapé·es

Suppression
des entretiens
d'évaluation
professionnels

Respect des temps partiels

ENSEMBLE, on agit!

La Commission Administrative Paritaire

ou CAP... ou plutôt ce qu'il en reste car Macron a supprimé une très grande partie de ses compétences. C'est là que sont abordées certaines questions liées à notre carrière individuelle. Les élu·es siègeront aussi en conseil de discipline. Les 2 premiers syndicats élus en CAP pourront défendre les agent·es en conseil médical. **SUD en fait un enjeu important pour faire reconnaître les accidents de travail, les maladies professionnelles et combattre les mesures disciplinaires abusives.**

NOUS NOUS ENGAGEONS À DÉFENDRE TOU·TES LES AGENT·ES SYNDIQUÉ·ES OU NON, EN TOUTE INDÉPENDANCE, SANS CLIENTÉLISME, ET À RENDRE COMPTE DES DÉCISIONS.

NOUS NOUS BATTONS POUR...

- l'égalité de déroulement de carrière Femmes/Hommes
- l'emploi et maintien dans l'emploi des agent·es en situation de handicap
- préserver ou obtenir les droits les plus favorables pour les agent·es en cas de mise à disposition
- le droit inconditionnel au temps partiel, à la formation

Notre force pour gagner, c'est l'action collective de toutes et tous, titulaires et contractuel·les, et la détermination des élu·es *Sud* combatif·ves !
Voter *Sud*, c'est nous donner les moyens d'agir !



en Décembre 2026
**Je prends la Parole
en donnant ma Voix à *Sud***

Fédération *Sud* Collectivités Territoriales

| 31 rue de la Grange aux Belles - 75010 PARIS | tél. : 01 58 39 32 09 | mël : contact@sud-ct.org | www.sud-ct.org |



élections professionnelles du 10 décembre 2026

Seul·e, je subis...

Reconnaissance des
maladies imputables
au service

Respect des droits

Pas de clientélisme

Égalité Femmes/Hommes

Accès à la formation

Pas de rémunération
au mérite

Respect des avis

Accès à l'emploi
des travailleur·ses
handicapé·es

Suppression
des entretiens
d'évaluation
professionnels

Respect des temps partiels

ENSEMBLE, on agit!

La Commission Administrative Paritaire

ou CAP... ou plutôt ce qu'il en reste car Macron a supprimé une très grande partie de ses compétences. C'est là que sont abordées certaines questions liées à notre carrière individuelle. Les élu·es siègeront aussi en conseil de discipline. Les 2 premiers syndicats élus en CAP pourront défendre les agent·es en conseil médical. **SUD en fait un enjeu important pour faire reconnaître les accidents de travail, les maladies professionnelles et combattre les mesures disciplinaires abusives.**

NOUS NOUS ENGAGEONS À DÉFENDRE TOU·TES LES AGENT·ES SYNDIQUÉ·ES OU NON, EN TOUTE INDÉPENDANCE, SANS CLIENTÉLISME, ET À RENDRE COMPTE DES DÉCISIONS.

NOUS NOUS BATTONS POUR...

- l'égalité de déroulement de carrière Femmes/Hommes
- l'emploi et maintien dans l'emploi des agent·es en situation de handicap
- préserver ou obtenir les droits les plus favorables pour les agent·es en cas de mise à disposition
- le droit inconditionnel au temps partiel, à la formation

Notre force pour gagner, c'est l'action collective de toutes et tous, titulaires et contractuel·les, et la détermination des élu·es *Sud* combatif·ves !
Voter *Sud*, c'est nous donner les moyens d'agir !



en Décembre 2026
**Je prends la Parole
en donnant ma Voix à *Sud***

Fédération *Sud* Collectivités Territoriales

| 31 rue de la Grange aux Belles - 75010 PARIS | tél. : 01 58 39 32 09 | mël : contact@sud-ct.org | www.sud-ct.org |





ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026



Votez FO

**UN SYNDICAT
LIBRE, INDÉPENDANT ET COMBATIF !**

**CHAQUE JOUR, VOUS FAITES
FONCTIONNER LE SERVICE PUBLIC**

Malgré votre engagement, la réalité est là :

- des effectifs insuffisants,
- une charge de travail toujours plus lourde,
- des salaires qui ne suivent pas,
- des conditions de travail qui se dégradent,
- un manque de reconnaissance.

Ensemble, changeons les choses !

FO

**UN SYNDICAT
QUI DÉFENDS
VOS DROITS
SANS
COMPROMIS.**

POURQUOI VOTER FO ?



LIBRE

Sans influence politique.



INDÉPENDANT

Uniquement au service des agents.



COMBATIF

Dire NON quand il le faut.



PRÉSENT SUR LE TERRAIN

À vos côtés toute l'année.



**DÉTERMINÉ À OBTENIR
DES AVANCÉES CONCRÈTES**

Nous ne faisons pas de promesses impossibles.

*Nous nous battons
pour des résultats concrets !*

FO, REFUSE :

- ⊗ les suppressions de postes,
- ⊗ la dégradation des conditions de travail,
- ⊗ les économies réalisées sur le dos des agents.

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

VOTEZ FO c'est choisir :

- ✓ une équipe qui ne lâche rien,
- ✓ un syndicat qui défend tous les agents, sans favoritisme,
- ✓ une organisation libre et indépendante.

— NOS PRIORITÉS —



EXIGER DES EFFECTIFS SUFFISANTS

Pour mettre fin aux services en sous-effectif et garantir un service public de qualité.



DÉFENDRE VOTRE POUVOIR D'ACHAT

Revalorisation des rémunérations, des primes et amélioration des prestations sociales.



AMÉLIORER VOS CONDITIONS DE TRAVAIL

Prévenir les risques professionnels, lutter contre l'épuisement professionnel et obtenir des moyens adaptés.



FAIRE RESPECTER VOS DROITS

Carrière, avancement, mobilité, temps de travail, santé, protection sociale : aucun agent ne doit être laissé seul.



DÉFENDRE LES SERVICES PUBLICS

Parce qu'un service public de qualité passe par des agents respectés et reconnus.

**Votre voix
Notre FOrcé
Votre avenir !**

DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

**VOTEZ ET FAITES VOTER
FORCE OUVRIÈRE !**

*Personne ne défendra mieux vos droits que
celles et ceux qui les défendent chaque jour.*



— LE COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST) —

DES COMPÉTENCES LARGES

Le CST est consulté sur de nombreuses questions, notamment :

- l'organisation et le fonctionnement des services ;
- les effectifs, les emplois et les compétences ;
- les orientations en matière de formation professionnelle ;
- le temps de travail et les conditions d'exercice des missions ;
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- la protection de la santé, de la sécurité et l'amélioration des conditions de travail ;
- L'évolution de l'organisation des services.

UN RÔLE CONSULTATIF MAIS INCONTOURNABLE

Le CST émet des avis sur les projets qui lui sont sou-mis. Ils constituent une étape essentielle du processus décisionnel.

Le Comité Social Territorial est aujourd'hui l'instance centrale du dialogue social dans la fonction publique territoriale. En réunissant employeurs et représentants du personnel autour des questions d'organisation, de conditions de travail et de santé au travail, il participe activement à la qualité de vie des agents.

Le CST réunit des représentants de la collectivité et des représentants du personnel élus. Sa mission principale est de permettre un dialogue constructif sur les sujets qui concernent l'organisation des services et les conditions de travail des agents. Il constitue ainsi un espace privilégié pour examiner les projets ayant un impact sur le fonctionnement des services ou sur la vie professionnelle des agents.

— LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP) —

La CAP traite principalement des **situations individuelles des fonctionnaires territoriaux**. Son rôle est d'examiner certains dossiers lorsque les décisions prises par l'administration peuvent avoir un impact sur la carrière ou les droits d'un agent.

ELLE EST SAISIE POUR :

- les recours liés à l'évaluation professionnelle ;
- les refus de formation ;
- les refus de télétravail ou de temps partiel dans certains cas ;
- les recours concernant la mobilité ou certaines positions administratives ;
- certaines questions relatives à la carrière des fonctionnaires.

Elle demeure
**une instance de garantie et
d'équité, chargée d'examiner
les contestations et de veiller
au respect des droits des
agents publics territoriaux.**

— LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE (CCP) —

C'est l'instance de dialogue social compétente pour les **agents contractuels** de la fonction publique territoriale. Composée de représentants des collectivités territoriales et des représentants du personnel, elle est consultée sur certaines décisions individuelles concernant ces agents. La CCP traite notamment des questions liées aux **sanctions disciplinaires, aux recours concernant l'évaluation professionnelle, aux refus de formation, au temps partiel, au télétravail** ou encore à certaines décisions relatives aux conditions d'emploi des agents contractuels.

LA FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL (F3SCT)

La F3SCT est une instance rattachée au Comité Social Territorial (CST). Elle est chargée de toutes les questions liées à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail des agents territoriaux.

SON RÔLE :

- contribuer à la protection de la santé physique et mentale des agents ;
- promouvoir la prévention des risques professionnels ;
- améliorer les conditions de travail ;
- analyser les accidents de service, du travail et les maladies professionnelles ;
- examiner les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé ou de sécurité au travail ;
- proposer des actions de prévention et des mesures d'amélioration de la qualité de vie au travail



Contact/ GD FO44 Services Publics

2 Place de la Gare de l'état 44200 Nantes